

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Pour répondre aux besoins essentiels en termes de données socioéconomiques, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de revoir sa décision d'éliminer le questionnaire long et obligatoire du Recensement de la population et l'invite à s'assurer que celui-ci continue d'être utilisé.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 28 SEPTEMBRE 2010.**

Québec, ce vingt-huitième jour de septembre 2010


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

